

MODALITÉS D'INSCRIPTION

au Test d'Exigences Préalables du BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous

Afin de pouvoir enregistrer votre inscription au **Test d'Exigences Préalables (T.E.P.)** à l'entrée en formation du BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous

vous devez retourner par courrier ou par mail à

Aquitaine
Sport Pour Tous

- AQUITAINE SPORT POUR TOUS
- Complexe de l'Espace d'Ornon - Route de Léognan
- 33140 VILLENAVE D'ORNON
- tep-mapst@orange.fr

Avant le

- **15 Avril 2026** pour la session du **30 Avril 2026**

Avant le

- **20 Mai 2026** pour la session du **4 Juin 2026**

LES DOCUMENTS SUIVANTS :

☐	FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (<i>jointe</i>) renseignée
☐	Une photocopie de la CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (recto verso) ou du Passeport en cours de validité
☐	Un CERTIFICAT MÉDICAL de moins de 6 mois à la date des TEP attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous <i>Nous vous conseillons de faire établir, et d'en garder une copie, un certificat médical portant la mention « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des Activités Physiques ou Sportives ». car celui-ci vous sera demandé à l'entrée en formation (modèle joint).</i>
☐	Éventuellement, l'attestation justifiant de l'allègement du test navette Luc Léger (<i>voir ci-après ①</i>)
☐	Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé (<i>voir détail ci-après ②</i>)
☐	le RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION (35,00 €) : • par chèque libellé à l'ordre de « Aquitaine Sport pour Tous » • par virement (nous demander un RIB)
✓	Votre inscription ne sera définitive qu'à réception du paiement.
✓	Cette somme ne sera pas remboursée en cas de non présentation aux épreuves, quel que soit le motif.

1 ALLÈGEMENT du TEST « Luc Léger »

	Dispense du Test navette « Luc léger »	Dispense du Test d'habileté motrice
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.	OUI	NON

2 POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'article A212-44 du code du sport prévoit la possibilité et la procédure d'aménagement des épreuves (tests d'exigences préalables et épreuves certificatives) et/ou du cursus de formation (en centre et/ou en entreprise) pour les personnes en situation de handicap.

Cette décision est prise par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sport (DRAJES) au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), commission interne à la MDPH, sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

Pour obtenir un aménagement, vous trouverez sur le site de la [DRAJES](#) toutes les informations nécessaires à la "Demande d'aménagement". Il est recommandé d'entamer les démarches de demande d'aménagements environ 3 mois avant l'inscription en formation.



COMPLEXE DE L'ESPACE D'ORNON

ROUTE DE LÉOGNAN

33140 VILLENAVE D'ORNON

☎ 05 56 75 90 30

aquitaine-sportpourtous@orange.fr

www.aquitainesportpourtous.com

SIRET : 32177490300017

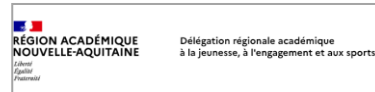
APE : 9312 Z

TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES (T.E.P.)

à l'entrée en formation du BPJEPS

Spécialité : **ÉDUCATEUR SPORTIF**

Mention : **MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS**



FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

CHOIX DE LA DATE DES TEP

(RAYER LA MENTION INUTILE)

JEUDI
30 AVRIL 2026

OU

JEUDI
4 JUIN 2026

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'USAGE : _____

PRÉNOMS : _____

NÉ(E) LE : _____ À (VILLE) _____ DPT _____

PAYS DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TÉL : _____ COURRIEL : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Statut du candidat

☐
☐

Contrat de professionnalisation

Salarié

☐
☐

Etudiant

Sans emploi

Diplôme scolaire / universitaire obtenu (le plus élevé)

☐
☐
☐
☐

Sans Diplôme

Certificat d'Etude Primaire (CEP)

Brevet des Collèges (BEPC), DNB ou équivalent

CAP, BEP ou autre certificat de niveau 3

☐
☐
☐
☐

BAC (Général, Technologique, Professionnel) ou autre certification de niveau 4

DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau 5

Diplôme de niveau 6 : Licence (ou maîtrise)

Diplôme de niveau 7 : Master, titre d'ingénieur diplômé, DESS, DEA

FORMATION BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous

Vous envisagez de suivre votre **FORMATION BPJEPS MAPST** : (cocher la case)

☐	À Aquitaine Sport pour Tous (Villeneuve d'Ornon)		
☐	DANS UN AUTRE CENTRE DE FORMATION	NOM DU CENTRE DE FORMATION	

CERTIFICAT MEDICAL D'EDUCATEUR SPORTIF

(datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

(Article A. 212-178 du code du sport)

Je soussigné(e) Dr

certifie avoir examiné ce jour

M ou Mme

qui ne présente pas ce jour de contre-indication cliniquement apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives.

Date/...../.....

Cachet et Signature du praticien,